

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 05 novembre 2025

DEL20251105_118

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale, à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;
LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;
MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE,
NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE,
PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET,
REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN,
SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 6

Absents excusés avec procuration : Gianni GUERINI a donné pouvoir à Nadine PERINET, Denise FERNANDES a donné pouvoir à Laurent FAVRE, Lucas PUGIN a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD a donné pouvoir à André PUGIN, Denise GERELLI-FORT a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL, Isabelle SAGE a donné pouvoir à Régine MAYORAZ,
Absents excusés : Dominique BRAND, David DE VITO, Billy MARQUET, Valérie VACHOUX,
Absents : Anne-Marie LALLIARD, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN

DEL20251105_118 - Création d'un poste permanent – Instructeur(-rice) des autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources

VU le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et notamment ses articles L. 313-1 et suivants ;
VU la délibération n°2016 03 50B du Conseil communautaire en date du 23 mars 2016, créant le poste de responsable du Service Commun d'Urbanisme (SCU) ;
VU la délibération n° 2017 02 30 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2017, créant le Service Commun Urbanisme (SCU) au sein de la CCA&S ;
VU la délibération n° 2017 02 31 du Conseil communautaire en date du 5 avril 2017, créant 2 postes d'instructeurs des autorisations d'urbanisme à temps plein et 2 postes d'agents administratifs à temps plein ;
VU la délibération n°20230315_037 du Conseil communautaire en date du 15 mars 2023 portant approbation de la mise à jour des postes du SCU ;

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

La création de poste proposée est motivée par une évolution des besoins au sein de la Collectivité, notamment au vu des évolutions du fonctionnement du SCU et des besoins des Communes ; et en raison des difficultés à recruter des instructeurs des autorisations d'urbanisme.

Le poste proposé serait ouvert à compter du 1^{er} décembre 2025.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire relevant des catégories C à B, de la filière administrative ou technique, relatif aux cadres d'emploi d'adjoint administratif à rédacteur, ou d'adjoint technique à technicien.

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, les fonctions pourront être occupées par un agent contractuel, dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14.

- S'il est recruté sur le fondement de l'article L. 332-8, le recrutement pourra être justifié par le motif suivant : Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territoriale n'a pu être recruté.
- S'il est recruté sur le fondement de l'article L332-14 précité, relatif à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir au terme de la première année.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création du poste tel que présenté et aux conditions précitées ;
- **MODIFIE** le tableau des emplois 2025 de la CCA&S en conséquence ;
- **DÉCIDE** d'inscrire au budget primitif 2026 les crédits correspondants.

Le Secrétaire de séance
Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/11/2025
Publié, le 12/11/2025